

« Pêche et éoliennes ne sont pas incompatibles »



Une soixantaine de navires de pêches, essentiellement des fileyeurs (photo), travaillent et circulent régulièrement ou occasionnellement dans la zone où seront implantées les futures éoliennes flottantes du Sud Bretagne.

Ouest-France

En 2032, les pêcheurs du Sud Bretagne devront cohabiter avec des éoliennes flottantes. Des discussions ont déjà commencé pour éviter les conflits d'usage.

Le salon des professionnels de la filière halieutique Itechmer de Lorient s'est terminé, vendredi, par une table ronde sur l'éolien en mer. Le développement des énergies marines renouvelables suscite des inquiétudes du côté des pêcheurs. Pour éviter les conflits d'usages avant l'installation des premières éoliennes flottantes au large de Belle-Île et Groix, à l'horizon 2032, la société Pennavel, qui a remporté l'appel d'offres pour monter et exploiter le parc, travaille déjà avec ses professionnels à travers un comité de liaison, qui se réunit au moins une fois par semaine.

« Une zone de pêche historique »

« Le parc va occuper 40 km². Nous travaillons en concertation avec les pêcheurs car nous avons bien conscience qu'il s'agit d'une zone de pêche historique, que le secteur connaît des difficultés et que nous apporterons de nouvelles contraintes », confirme Tanguy Halna du Fretay, coordinateur pêche et usages maritimes de Pennavel. Si l'éolien flottant est nouveau en France, le

Comité régional des pêches a déjà un retour d'expérience de l'éolien en mer avec le parc d'Iberdrola, inauguré en 2023 dans la baie de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor). « Pour l'instant, ça se passe plutôt bien. Avec du recul, même les pêcheurs les plus réticents au parc arrivent à travailler à l'intérieur, moyennant de nouvelles règles de sécurité », constate Philippe Orveillon, le président du Comité départemental des pêches d'Ille-et-Vilaine. Il reste cependant prudent sur les différences entre l'éolien posé comme dans la Manche et le flottant, pour lequel l'emprise des éoliennes est plus importante.

Une cohabitation qui a déjà commencé

La conciliation, c'est aussi le travail d'Aude Relot. Directrice de la société de conseil et d'expertise Meresco, elle mène une étude sur le parc costarmoricain. « **La pêche et les éoliennes ne sont pas incompatibles** », peut-elle affirmer avec ce retour d'expérience. Positionnement des éoliennes, création de couloirs de circulation, localisation des engins de pêche en cas de dérive, choix d'une technologie de câbles tendus, etc. Elle propose déjà tout un panel de solutions pour permettre une bonne cohabitation avec la soixantaine de pêcheurs qui pêche régulièrement ou occasionnellement dans leur zone d'implantation.

Une cohabitation qui a déjà commencé par la campagne d'étude de ses fonds marins cet été. « **Un agent de liaison pêche est continuellement à bord du navire spécialisé. C'est lui qui répond aux pêcheurs s'ils ont besoin de le joindre en mer** », note Tanguy Halna du Fretay, leur interlocuteur à terre.

Olivier CLÉRO.